

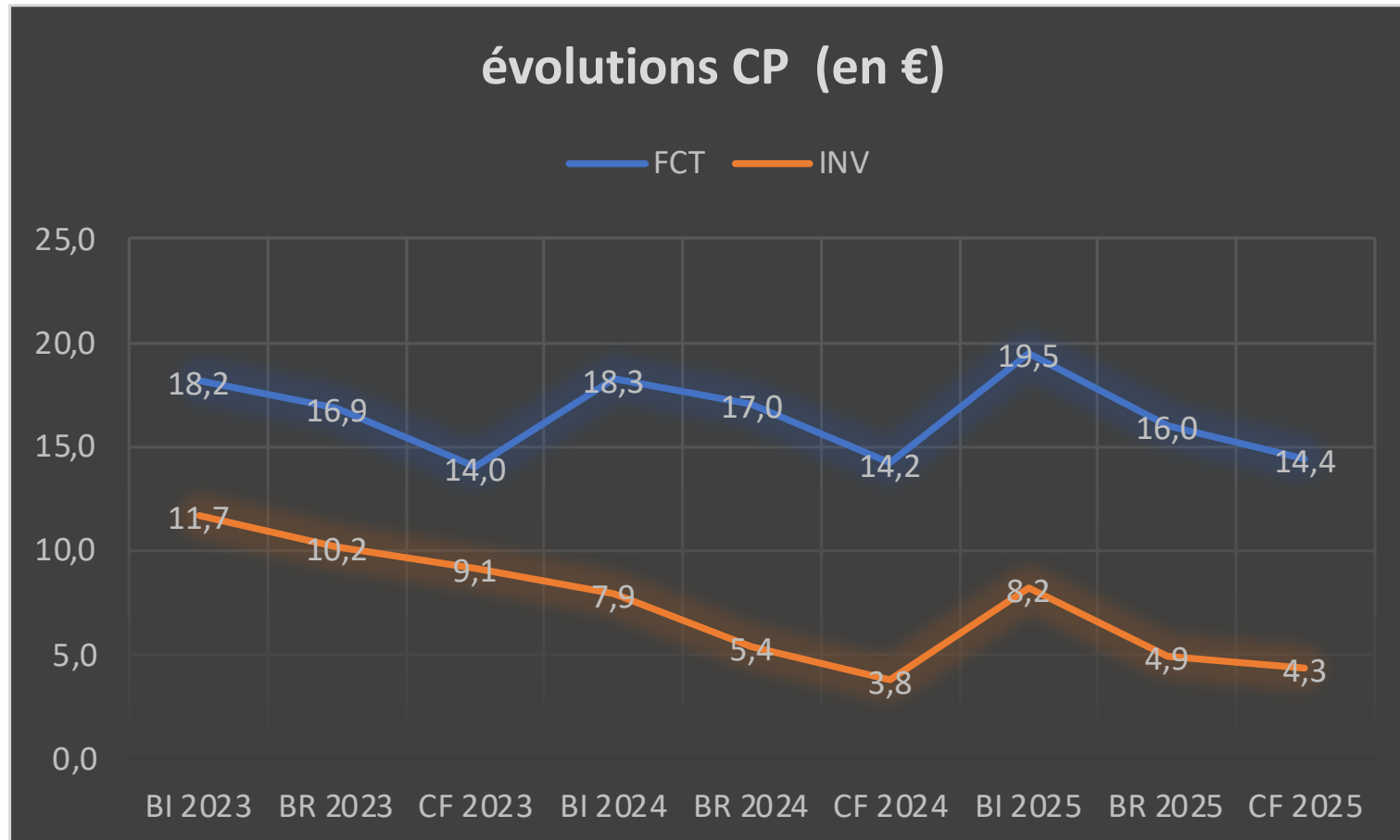
Compte financier 2025 : contextualisation pluriannuelle

Conseil d'administration du 6 mars 2026



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION BI-BR-CF

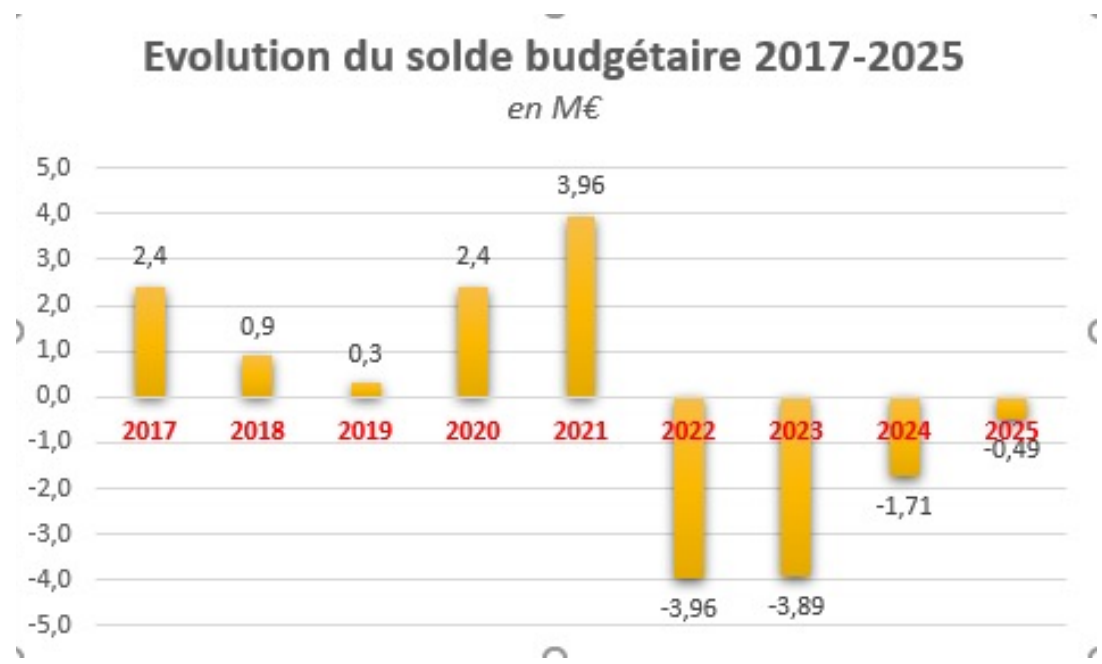
Analyse de l'évolution BI-BR-CF (2023-2025)



LE COMPTE FINANCIER 2025 DANS LA TRAJECTOIRE 2021-2025

Soldes budgétaires au 31/12 (période 2019-2025)

	COFI 2019	COFI 2020	COFI 2021	COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	COFI 2025
TOTAL AE	98,1	90,1	96,6	99,1	103,1	109,1	109,5
TOTAL CP	97,6	92,3	95,3	102,4	108,6	106,4	110,4
TOTAL RE	92,9	94,7	99,2	98,4	104,7	104,6	110,0
<i>dont RF</i>	3,3	5,2	6,0	3,8	5,1	4,0	6,6
<i>dont RG</i>	89,6	81,2	93,2	94,6	99,6	100,6	103,4
SOLDE BUDGETAIRE	-4,7	2,4	4,0	-4,0	-3,9	-1,7	-0,5

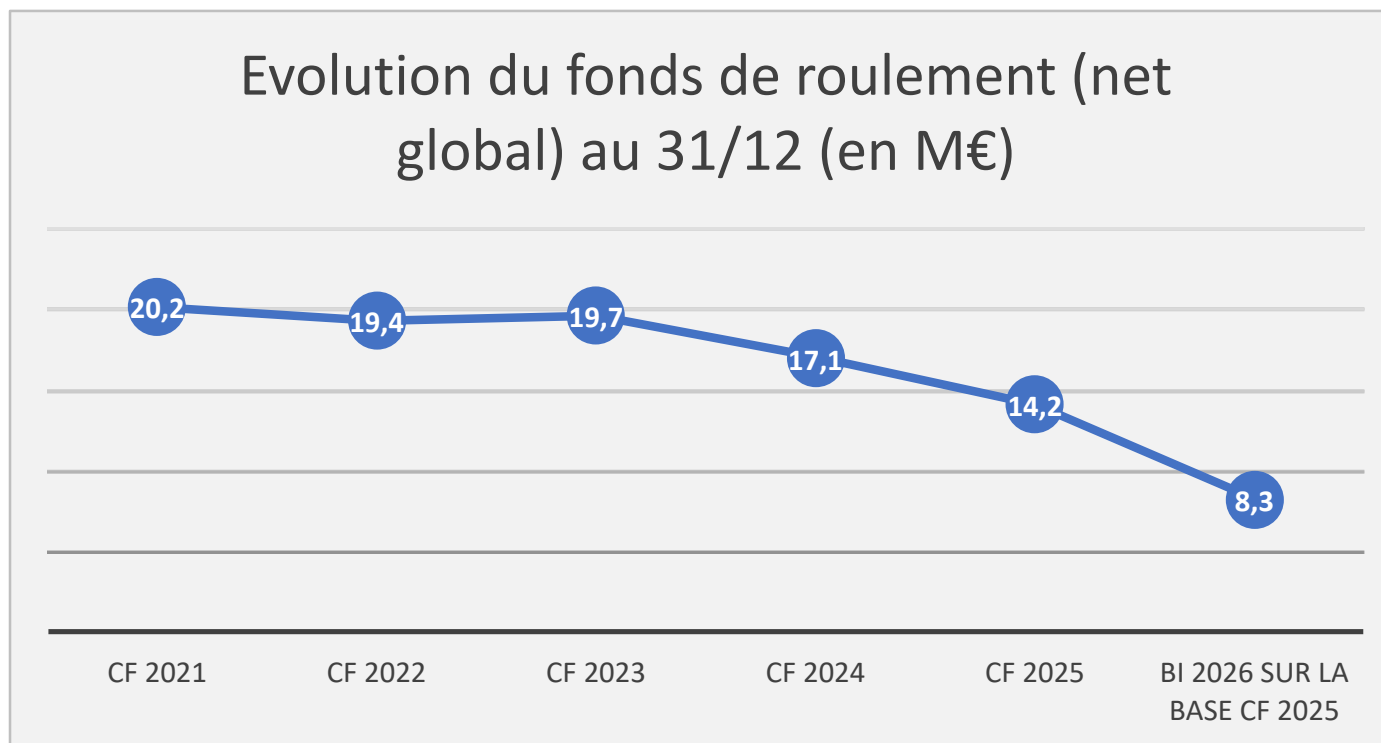


Niveau du fonds de roulement et de la trésorerie au 31/12 (2021-2025)

Evolution du fonds de roulement (net global) et de la trésorerie au 31/12 (en M€)

	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	CF 2025	BI 2026	BI 2026 sur la base CF 2025
FdR	20,2	19,4	19,7	17,1	14,2	4,0	8,3
Trésorerie	27,6	23,5	19,6	20,7	17,0	12,4	11,4

Evolution du fonds de roulement (net global) au 31/12 (en M€)



Fonds de roulement mobilisable et trésorerie disponible

	CF 2023	CF 2024	CF 2025
total FdR	19,7	17,1	14,2
FdR mobilisable	18,0	14,1	12,4
dont CFA	2,3	2,2	3,9
dont SIGDU	1,0	-0,7	1,4
total trésorerie	19,6	20,7	17,0
Trésorerie disponible	18,4	14,7	12,2
dont CFA	0,8	0,6	2,5
dont SIGDU	1,5	0,03	0,9

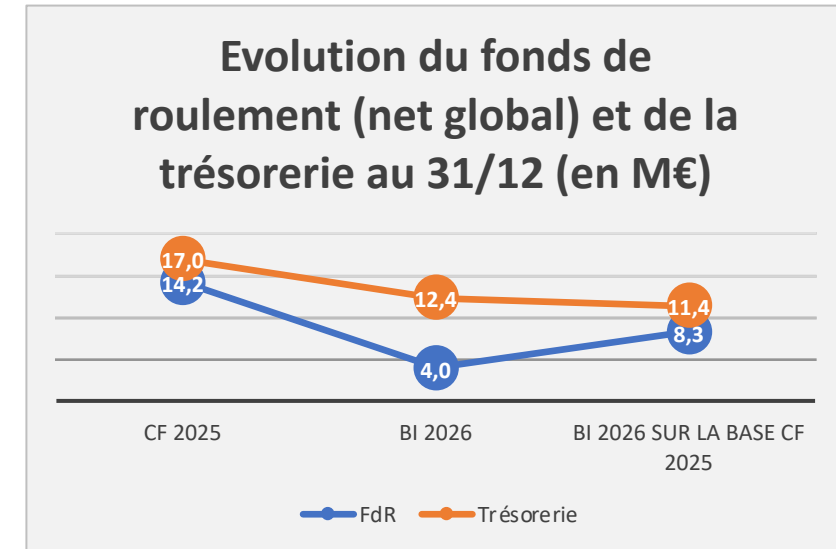
→ En 2025, l'UBM dispose d'un fonds de roulement libre d'emploi de 7,1 M€ (sur le total de 14,2M€) et d'une trésorerie libre d'emploi de 8,8 M€ (sur le total de 17M€).



PROJECTION 2026 ET ANNÉES SUIVANTES

Projections 2026

- Amélioration des indicateurs suite au résultat 2025
- Réévaluation nécessaire dans le cadre d'un BR 2026 intermédiaire :
 - Ajustement des recettes
 - Évaluation de la masse salariale



évolution masse salariale (en M€) - CF 2025, annexe comptable p. 99							
	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	CF 2025	BI 2026	
MS	77,8	80,7	84,3	87,2	90,3	93,5	
différence n-1		2,9	3,6	2,9	3,1	3,2	
ratio Dizambourg (MS/rec. encaissables)	78,65%	82,83%	81,56%	84,94%	85,68%	86,71%	

Projections 2026

- Procédure des « conditions de retour à l'équilibre » (CRE)

Décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

« Art. R. 719-109.-I.-Lors de la séance du conseil d'administration portant sur l'approbation du compte financier, si le recteur de région académique, chancelier des universités ... constate que le compte financier approuvé n'est pas soutenable au sens de l'article R. 719-61, il demande au président du conseil d'administration de l'établissement de faire adopter par celui-ci une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice en cours. Le projet de délibération est soumis à l'avis conforme du recteur de région académique, chancelier des universités ... Cet avis est transmis par écrit aux membres du conseil d'administration avec le projet de délibération.

« La délibération et un budget rectificatif sont votés dans un délai de trois mois à compter de l'approbation du compte financier.

- Courrier du recteur du 25 février 2026

Projections 2026 (Conditions de retour à l'équilibre)

- Engagement d'une démarche pluriannuelle déjà initiée avec le DOB 2026 (« plan de stabilisation des finances ») qui répond à trois exigences :
 - assurer la soutenabilité financière d'UBM ;
 - garantir la faisabilité humaine des transformations engagées ;
 - prévenir tout décrochage financier susceptible d'imposer, à terme, des mesures plus brutales.
- Le BI 2026 est déjà un engagement dans une stratégie de retour à l'équilibre
- Le budget rectificatif prévu en juin permettra de réévaluer la situation au regard des indicateurs



Merci